

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

### **INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

*Le Maire,*

*Expose à l'Assemblée :*

*Par courriers reçus le 15 Mai 2014 :*

*MM. Adriana PARRA et Hubert ZEKRI, Conseillers Municipaux ont remis leur démission à Madame le Maire.*

*MM. Chantal DEVILLARD, Jean-Marie GERARD, Alexia RIGOLET et Arlette VIENCO-DE SLOOVER, suivants de la Liste « Investis pour Le Muy » ont renoncé et démissionné au poste de conseillers municipaux.*

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a informé immédiatement le représentant de l'Etat de ces démissions par lettre en date du 15 Mai 2014.*

*Le Conseil municipal prend acte de ces vacances de postes de conseillers municipaux.*

*Le Maire rappelle alors le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet de compléter le Conseil Municipal et l'article L 270 du Code Electoral relatif au remplacement des Conseillers Municipaux.*

*Elle déclare installer Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB suivant l'ordre du tableau.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal en prend acte.*

### **ELECTIONS SENATORIALES 2014**

#### **Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants**

Madame Liliane BOYER, Maire, a ouvert la séance.

Madame Françoise LEGRAIEN a été désignée en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré vingt-trois Conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'Article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'Article R 133 du Code Electoral, le Bureau Electoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgées et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. André POPOT, Sylvain SENES, Franck AMBROSINO, Nadia GONCALVES.

Le Maire indique que dans les Communes de 9 000 à 30 7999 habitants, tous les Conseillers Municipaux en fonctions sont délégués de droit (Article L 285 du Code Electoral), il est donc

procédé à l'élection de huit suppléants, conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var en date du 11 Juin 2014, qui seront appelés à remplacer les délégués des Conseils Municipaux lors de l'élection des sénateurs le 28 Septembre 2014.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que trois listes de candidats avaient été déposées.

Le Conseil Municipal procède dans les formes légales à l'élection précitée.

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de Votants (enveloppes ou bulletins déposés).....	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	29

<i>Nom de la Liste</i>	<i>Suffrages obtenus</i>	<i>Délégués de Droit</i>	<i>Nombre de Suppléants obtenus</i>
Toujours Unis pour Changer Le Muy	21	21	7
Le Muy Espérance Bleu Marine	5	5	1
Investis pour Le Muy	3	3	0

Sont délégués de droit :

Liliane BOYER - Renée DOMBRY-GUIGONNET – André POPOT - Sylvain SENES -  
Françoise LEGRAÏEN - Bernard CHARDES - Françoise CHAVE - Calogero PICCADACI -  
Catherine JOYEUX - Edouard BARRÉ - Andrée AILLAUD - Dominique BARDON - Noura  
KHELIL - Fabien GEORGES - Lina CIAPPARA – Gil OLIVIER - Céline RONDEAU -  
Mario FOGLIA - Nadia GONCALVES - Jean BERTRAND - Karine DARRAS-GRESSET -  
Franck AMBROSINO - Liliane JOLY - Jean-Philippe BOSSUT - Ludivine RILAT - Pascal  
GUYOT - Christian ALDEGUER - Claude FORTASS - Jean-Michel CHAIB.

Sont suppléants :

**Liste Toujours Unis pour Changer Le Muy**

Didier DUTHE – Corinne MAGRI-LOPEZ – Bernard JUPIN – Céline BONALDI – Bernard  
MARIN – Véronique COUVERT – Félix IOV

**Le Muy Espérance Bleu Marine**

Martine GALLAUD Epouse COLAVITO